

SURFAPLAN[®]

Résistance haute planimétrie

DESCRIPTION

Le SURFAPLAN est un produit prêt à l'emploi composé de différents types d'agrégats concassés choisis pour leur dureté, leur forme et leur taille complémentaires. Ils forment ainsi un fuseau granulométrique complet. Ces agrégats sont liés entre eux par un ciment haute résistance, dopé par des ajouts chimiques facilitant la mise en œuvre, augmentant les performances et diminuant le retrait du SURFAPLAN. Le mélange ainsi obtenu est parfaitement homogène, la rigueur et le suivi de sa fabrication assurent au SURFAPLAN

une qualité et des performances constantes conformes à sa fiche technique.

MODE D'APPLICATION

Le SURFAPLAN est spécialement conçu pour l'exécution de chapes incorporées (frais sur frais) :

- + Dresser le béton de support de -4 à -5 mm du niveau fini.
- + Mélanger au malaxeur deux sacs de 25 kg de SURFAPLAN pour 6 à 6,5 litres d'eau.
- + Appliquer 14 à 15 kg/m² (épaisseur 5,5 à 6 mm) de la pâte ainsi obtenue sur le béton frais.
- + Si le SURFAPLAN est destiné à recevoir un ponçage ou un bouchardage, il doit être appliqué à raison de 24 kg/m², dans ce cas le béton de support doit être livré à -8 mm de fini.
- + Talocher et lisser.
- + Pulvériser 80 gr/m² de PULVERSTOP (cure anti-poussière)

Le SURFAPLAN peut également s'appliquer en saupoudrage (3 à 5 kg/m²) sur un béton frais au niveau zéro.

CARACTERISTIQUES

- + Densité apparente : 1,6 environ.
- + Densité du revêtement : 2,2 environ.
- + Résistance à la compression sur cube de 5 cm d'arête : > 70 MPA
- + Classement au feu : MO.
- + Résistance à l'usure (essai Taber) : perte en poids : 1,36 gr après 1 000 tours (agrément de l'essai CEBTP PV n° 582.6.183).
- + Dureté MOH : 7 à 8,4.

CONDITIONNEMENT

Sacs de 25 kg. **Conservation-Stockage :** 6 mois dans son emballage d'origine dans un endroit sec.

JOINTS

Le SURFAPLAN doit être appliqué en frais sur frais sur une chape de microbéton ou un dallage béton. Ces chapes ou dallages doivent être découpées par des joints :

- + de retrait réalisés par sciage 1/3 de la hauteur (chape ou dallage en respectant les règles du DTU 13.3),
- + de dilatation, toute hauteur en respectant le calepinage pour les sols couverts et la largeur de ceux existants dans le support ou tous les 25 ml en extérieur,
- + d'isolation toute hauteur par pose d'une mousse contre les éléments verticaux fondés,
- + de construction (toute hauteur par coffrage puis ouverture par sciage),

Le DTU 13.3 étant le seul à prendre en compte : «les sols en béton fini par une couche d'usure»; nous conseillons aux entrepreneurs qui appliquent nos produits de suivre les indications du DTU 13.3, pour les dallages, la dimension du plus grand côté doit être au plus égale à 5 mètres, et de respecter les limites suivantes : longueur $\leq 1,5$ la largeur.

Nous préconisons de ne pas dépasser ces limites que les dallages soient sous abri ou soumis aux intempéries, soit des panneaux carrés (5 m x 5 m maxi) ou rectangulaires (5 m x 3,33 m maxi).

Nous vous rappelons que le DTU 13.3 précise au chapitre 5, page 13 :

«LA FISSURATION DU BETON ARMÉ OU NON étant un phénomène inhérent à la nature du matériau, le présent document vise à limiter la densité et l'ouverture des fissures sans prétendre à éviter leur formation».

Nos conseils vont dans ce sens et sont valables pour les chapes ou les dallages réalisés à l'intérieur ou à l'extérieur.

COLORATION

Le SURFAPLAN peut être livré en gris naturel ou coloré en rouge, brun, vert, ocre, gris clair, gris foncé ou noir ou en version «éclaircie» blanc cassé, beige rosé, jaune clair ou vert clair.

La couleur du SURFAPLAN qui est appliqué sur le béton frais variera avec le séchage du béton sur lequel il est incorporé. Il est donc parfaitement impossible que l'aspect définitif soit obtenu sans que ce séchage soit complet et sans que la surface ait subi un certain patinage dû à son utilisation.

Le choix d'un sol béton coulé en place doit se faire en tenant compte de ces paramètres physiques incontournables. Juger l'aspect d'un sol qui a moins de 6 semaines de séchage ou juste après l'enlèvement des protections est impossible.

Nous vous rappelons que le SURFAPLAN existe en dalles préfabriquées (taille maxi 1,20 m x 1,20 m).

Ces dalles séchent dans nos ateliers et arrivent sur les chantiers dans leur aspect définitif. Elles sont conseillées pour les petites surfaces (car elles éliminent les finitions manuelles des bords ou des angles) ou pour les chantiers où le délai entre le coulage et la livraison est inférieure à deux mois.

FINITIONS

Si le SURFAPLAN est utilisé pour réaliser des sols décoratifs, il est conseillé d'appliquer sur le SURFAPLAN sec (4 à 5 semaines après le coulage) une résine ou une cire de protection type SURFANET E (effet satiné) ou SURFANET R (effet mouillé).

Le SURFANET R ou E s'applique sur les sols intérieurs ou extérieurs soit :

- + Finitions en intérieur : lissée, poncée adoucie, poncée polisse ou poncée polibrillante
- Finitions en extérieur : talochée, «peau de mouton», micro-bouchardée, poncée dégrossie, bouchardée, alternée sablée/lissée,

Pour les sols lissés, l'aspect final du SURFAPLAN dépend totalement de son lissage mécanique.

Partout où le lissage mécanique est contrarié par la taille des pièces ou le manque de largeur (couloirs), il faut prévoir une finition polisse (2 passes de ponçage fin).

Il est impossible de lisser mécaniquement les angles ou les rives des voiles. Il est donc toujours préférable de prévoir des plinthes ou un habillage mural.

Des éléments préfabriqués ou une finition polisse peuvent également permettre d'obtenir une finition de qualité.

Avant de décider de la nécessité d'une finition polisse (réalisée après minimum 3 jours de séchage), le maître d'œuvre peut juger le travail manuel exécuté et choisir si la finition polisse doit être ou ne pas être réalisée.

TRAITEMENT COMPLEMENTAIRE

Comme tous nos produits, le SURFAPLAN peut être livré en formule spéciale avec ajout de fibres synthétiques et de silice ou d'oxyde de fer magnétique. Ces formules spéciales sont conseillées pour les coulis «Haute Performance».

MAINTENANCE

L'application du SURFAPLAN améliore les performances et l'aspect du béton de support (dallage ou chape) mais elle ne modifie pas la nature de son support qui reste une chape ou un dallage béton et doit, donc à ce titre être comme tous les sols en béton exposés au trafic, recevoir la maintenance définie par le paragraphe «Maintenance du DTU 13.3».

CLAUSES DE RESPONSABILITE

Les informations contenues dans cette notice sont données à titre indicatif en fonction de nos connaissances.

Elles n'entraînent aucune dérogation à nos conditions générales de vente et ne peuvent en aucun cas impliquer une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité quant à l'utilisation de nos produits.

Pour chaque produit, une étude devra être réalisée en coordination avec nos services.

Le choix de l'épaisseur du SURFAPLAN à mettre en place devra tenir compte de la qualité du support, de l'aspect et des performances désirées.

